

sous-développés. En Afrique, on transforme une partie de cette amiante, que nous expédions de Colombie-Britannique. C'est le comble du ridicule. Si d'autres pays peuvent transformer ces matières premières pour leur propre usage ou pour les revendre, il est clair qu'il faudrait fabriquer des produits en amiante en Colombie-Britannique même et ailleurs au Canada où l'on extrait ce minerai. Voilà un rôle que la CDC pourrait tenter de remplir.

C'est pourquoi nous demandons la suppression de l'alinéa b) du paragraphe (2) de l'article 6. On éliminerait ainsi un article très injuste, qui tend à limiter les investissements de la Corporation dans les sociétés dont le capital dépasse 1 million de dollars. Les deux exemples que j'ai mentionnés à la Chambre au sujet du cuivre et de l'amiante montrent ce qu'on pourrait accomplir si l'on voulait bien prendre les dispositions nécessaires et insister sur la création au Canada de petites ou moyennes industries pour transformer certaines de nos matières premières. J'affirme, ce que certains de mon groupe font depuis longtemps, que, sans l'établissement d'un plus grand nombre d'industries de transformation au Canada, les chômeurs demeureront nombreux pendant de longues années encore. J'exhorte les députés à étudier de nouveau cet article et à accepter l'amendement que nous avons proposé à la Chambre en vue de la suppression de ce paragraphe.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'amendement présenté vendredi par mon collègue. La préparation et la gestation de ce bill ont demandé plus de temps, me semble-t-il, que n'en a requis n'importe quel autre projet de loi dans l'histoire du Parlement canadien. Le parti libéral avait proposé une Corporation de développement du Canada aux élections de 1962. A vrai dire, tous les discours du trône depuis cette date en ont fait mention. On n'a rien fait pour présenter une mesure et donner suite à cette idée, malgré les promesses de ces discours du trône et d'hommes comme l'honorable Walter Gordon, le ministre actuel des Finances (M. Benson), l'ancien premier ministre Lester Pearson et le premier ministre actuel (M. Trudeau). Comme je l'ai dit, rien n'a été fait pour donner suite à cette idée pour des raisons bien évidentes à quiconque s'est arrêté à la question. On n'a rien fait parce que le parti libéral et le gouvernement ne trouvaient pas cette société nécessaire.

Dans ses discours, dans ses politiques de développement et dans ses programmes fiscaux, le parti libéral a témoigné sa foi au principe de la mise en valeur des ressources canadiennes sur le plan continental. Si l'objectif qu'on se propose est une politique d'exploitation continentale des ressources, que ce soit le pétrole, le gaz, le cuivre, le zinc, le nickel ou l'amiante—le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a parlé d'amiante—c'est sans importance que les sociétés qui exploitent ces ressources soient la propriété de Canadiens, d'Américains, d'Allemands ou de Japonais. Il est égal que ces produits soient extraits du sol et expédiés bruts vers d'autres pays ou que la transformation du cuivre, du nickel, des minerais de zinc et de fer, ou du gaz et du pétrole, se fasse au Canada par la création d'une industrie pétrochimique. Je le répète, c'est sans importance, et c'est pourquoi il s'est passé au moins dix ans entre le moment où l'idée a vu le jour et celui de sa concrétisation dans sa forme actuelle.

[M. Harding.]

Nous, du Nouveau parti démocratique, avons d'abord proposé l'établissement d'une telle corporation, ou d'une telle caisse, si vous aimez mieux, au congrès de fondation de notre parti en 1961. Ce n'est pas simplement parce que nous voulions un autre fonds mutuel que nous avons proposé la création d'un tel organisme—et je reviendrai sur ce point tout à l'heure. Nous avons déjà au Canada certains fonds mutuels très efficaces. Nous songions à un organisme qui utiliserait des capitaux canadiens pour mettre en valeur les ressources du Canada selon une formule qui créerait des emplois à l'intention des Canadiens. Notre objectif était de mettre en valeur les ressources canadiennes, notamment dans des régions à expansion lente, telles que les Maritimes, certaines parties de l'Ouest du Canada et l'Est du Québec où, pour des raisons diverses, la population n'a pas bénéficié du développement considérable et rapide des ressources et de l'industrie canadienne. Nous avons proposé la création d'un tel organisme parce que nous estimions que seule une société d'utilité publique pourrait faire bénéficier l'ensemble des Canadiens de la mise en valeur des ressources du pays.

• (12.20 p.m.)

Consciemment ou non, le gouvernement ne tient aucun compte dans ses propositions des raisons qui nous incitaient à proposer ce genre de développement. A en juger d'après le bill et d'après les propos des porte-parole du gouvernement, on n'y propose vraiment qu'une nouvelle distribution massive de cadeaux à des compagnies canadiennes et étrangères, ne l'oublions pas, qui ont énormément bénéficié des richesses du Canada et qui devraient appartenir à tous les Canadiens.

Telle qu'on nous la propose, la Corporation de développement du Canada ne donnera aucun des résultats qu'elle devrait donner. Le ministre nous a répété à satiété que la loi obligera la Corporation à investir des fonds dans les compagnies rentables. Elle sera donc incapable de placer de l'argent dans les industries en voie d'établissement dans les régions défavorisées, où les chances de bénéficier sont moins grandes que dans la région allant de Windsor à Hamilton et Toronto. Selon des directives du gouvernement, ces nouveaux fonds seront injectés dans les régions qui ont enregistré les progrès le plus considérables et le plus rapides depuis 25 ans. Comme ces compagnies sont obligées de réaliser des bénéfices, la CDC ne sera d'aucun secours pour les provinces défavorisées. Je ne blâme pas la conduite de ces dernières. Pour pouvoir accroître les occasions d'emploi, elles ont investi de vastes sommes dans des compagnies qui ne réaliseront vraisemblablement aucun profit et c'est ce manque de bénéfices qui empêchera la Corporation de développement du Canada d'y placer des fonds.

Je vous donne un exemple de ce qui s'est passé dans notre province. Une proposition en vue de l'établissement d'une fabrique de pâte et de papier à Le Pas, au Manitoba, avait été faite sous l'égide de l'ancien gouvernement conservateur de cette province. La compagnie en question, Churchill Forest Industries, fut établie. Plus de 100 millions de dollars y ont été investis jusqu'ici. D'énormes concessions ont été faites à cette compagnie pour l'inciter à s'établir au Manitoba. On lui a accordé le droit de faire des coupes de bois sur une superficie considérable de la